

*Bordeaux, Juin 2016*

## **1. CVO : LA LOI POUR LES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST**

Le long feuilleton continue. Depuis la Loi de 2014, le Comité Interprofessionnel Pin Maritime a formulé des propositions, discuté, dialogué etc... pour créer une Section Spécialisée au sein de France Bois Forêt. Deux fois nous avons formulé une demande de création d'une Section Spécialisée Pin Maritime à France Bois Forêt (l'Interprofession Nationale), la dernière date du 25 mars.

Le 25 mai dernier, lors d'une ultime rencontre, la délégation de France Bois Forêt a, une fois de plus, refusé la création d'une Section Spécialisée bien que prévue dans ses statuts (art. 19) et dans la Loi.

Le Président de la FNB (Fédération Nationale du Bois) nous a franchement fait part de son hostilité apparaissant, de fait, comme le vrai Président de France Bois Forêt.

En refusant la mise en œuvre d'une Section Spécialisée, France Bois Forêt prend une position contraire à la Loi, alors que dans le même temps, elle sollicite l'État pour le renouvellement de son accord interprofessionnel.. ?

En conséquence, nous ne paierons pas la CVO, ne répondrons pas aux appels de France Bois Forêt et nous aurons la Loi pour nous. D'ailleurs, tous les opérateurs du Sud-Ouest devraient suspendre le paiement de leur CVO compte tenu de l'attitude de France Bois Forêt non conforme à la Loi.

Conclusion :

- France Bois Forêt dit non à la Section Spécialisée Pin Maritime,
- Nous disons alors non à la CVO de France Bois Forêt

## **2. UN « 49.3 » POUR LA LGV BORDEAUX/DAX ET BORDEAUX/TOULOUSE**

Le Gouvernement a signé le 5 juin 2016 la Déclaration d'Utilité Publique du projet LGV Bordeaux/Dax – Bordeaux/Toulouse en dépit de l'avis négatif remis par la Commission d'Enquête le 30 mars 2015.

Par cette signature, le Gouvernement est resté sourd aux 5 502 observations des citoyens Aquitains et cautionne le défrichage de 2 870 hectares de forêt dans le Massif des Landes de Gascogne.

Le passage en force du Gouvernement sur le dossier LGV s'apparente à une sorte de « 49.3 » : le Syndicat va analyser l'opportunité d'un recours contre cette Déclaration d'Utilité Publique.

### 3. PLAN CHABLIS

Rappel sur le nettoyage : Les derniers dossiers de nettoyage doivent impérativement être déposés à la DDT (M) **avant le 30 Juin 2016**. Passé cette date, ils ne pourront plus être acceptés, seuls les dossiers reboisement seront encore éligibles à un financement.

Enfin ! Le module du logiciel OSIRIS permettant le paiement des subventions est enfin opérationnel !!  
Que ce fut long...

Nous vous rappelons qu'en cas de besoin, vous pouvez obtenir un prêt-relais sur subvention pour régler votre facture nettoyage ou reboisement auprès de la SODEF.

### 4. FOREXPO

Nous vous rappelons que le Salon FOREXPO se déroulera les **15 - 16 - 17 JUIN à MIMIZAN**

**VENEZ NOMBREUX !**

<http://www.forexpo.fr/>



**SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST**

6, Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05 57 85 40 13 - Fax : 05 56 81 65 95 - [contact@maisondelaforet.fr](mailto:contact@maisondelaforet.fr)  
[www.maisondelaforet-sudouest.com](http://www.maisondelaforet-sudouest.com). - Tram : Ligne B - Arrêt CAPC